Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260717-050-DE

2026-050

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUILLET 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**	**Présents** : Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Jean-Pierre VARNIER, Didier LE VEXIER, Christelle BOITARD, Jean-Alain QUINIO, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Guillaume PITON, Daniel DEMOY.
Nombre de conseillers présents ou représentés : **18**	**Absent :** Claire SERRE **Procurations** : Virginie PHILIPPE à Vincent LE BERR Sandra LE GUILLOUX à Jean-Alain QUINIO Delphine HELLOCO à Olivier FLAGEUL Laëtitia HENRY à Nadège JOUAN
	Secrétaire de séance : Olivier FLAGEUL **Date d'envoi de la convocation :** 09 juillet 2026 **Date de l'affichage** : 17 juillet 2026

DÉLIBERATION N°2026-050 : Mise en place du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en place d'un règlement intérieur communal.
Ce règlement intérieur est rédigé dans les communes de 1 000 habitants et plus.
Le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.
Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.
Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil municipal, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation des délibérations adoptées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la mise en place du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée ☐

Pour Copie Conforme
Le Maire

MAIRIE de ST-BRANDAN
Côtes d'Armor 22600
R.F.